



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité

PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

27 mars 2025, PORTIRAGNES

La réunion s'est tenue en présentiel à l'Hôtel de Ville de Portiragnes, de 18h à 20h. Elle a réuni une cinquantaine de participants.

► Introduction

Gwendoline CHAUDOIR, maire de Portiragnes

Elle indique qu'elle est heureuse que cette réunion ait lieu à Portiragnes à la demande de l'État, car le sujet abordé suscite de nombreuses interrogations sur le territoire. Elle précise que les élus ont été informés via la Commission nationale "La Mer en débat", mais que les citoyens n'ont pas encore toutes les informations auxquelles ils ont droit concernant ce projet d'envergure porté par l'État en faveur de la souveraineté énergétique et de la transition écologique, à savoir l'implantation d'éoliennes en mer. Elle rappelle que ce projet doit se concrétiser d'ici 2030-2032, conformément aux prévisions des lauréats de l'appel d'offres AO6, qui concerne l'implantation d'éoliennes en mer Méditerranée, au large des côtes héraultaises, à environ 30 km d'Agde et 29 km du littoral de Portiragnes. Elle souligne que ce projet suscite à la fois des questionnements et des inquiétudes pour les élus locaux, mais aussi des opportunités, notamment en matière de nouvelles filières et de formations. Elle indique avoir rencontré récemment l'entreprise Ocean Winds, qui lui a précisé que 19 éoliennes maximum seraient implantées dans les années à venir dans le cadre de ce projet. Elle insiste sur l'inquiétude légitime des élus et des usagers de la mer, notamment les pêcheurs, dont le Comité des pêches, représenté ce soir, a été associé aux discussions depuis le début. Elle évoque également les impacts possibles sur les filières nautiques et touristiques, ainsi que les questions liées aux taxes qui seront appliquées et à leur affectation. Elle rappelle que le débat actuel n'est pas sur la faisabilité du projet, puisqu'il est déjà acté avec un lauréat désigné, mais qu'il s'agit de s'informer et de se préparer à cette évolution inéluctable. Elle exprime la difficulté émotionnelle pour les habitants du littoral, habitués à un horizon infini, face à la modification paysagère qu'implique l'installation de ces éoliennes. Cependant, elle insiste sur la nécessité de ne pas laisser l'émotion primer sur la raison, en mettant en avant l'objectif de souveraineté énergétique du pays ainsi que les opportunités économiques qui peuvent découler du projet, notamment en matière d'emplois, de formation, de maintenance ou encore de transport et de tourisme. Elle conclut en soulignant l'importance de cette discussion et en se réjouissant de la participation nombreuse des citoyens de Portiragnes à cette réunion.

Jacques LUCBEREILH Sous-Préfet de Béziers

Il indique d'abord sa gratitude envers la maire de Portiragnes pour l'accueil de cette réunion, soulignant l'importance des temps de concertation sur l'éolien flottant. Il rappelle que cette concertation se déroule à l'échelle méditerranéenne avec plusieurs réunions prévues dans différentes villes. Il précise que la ministre de la Transition écologique a validé deux projets d'éoliennes flottantes : l'un au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault, l'autre au large du golfe de Fos. Il insiste sur leur importance stratégique, les liant à la souveraineté énergétique, qu'il qualifie d'enjeu majeur pour la France. L'objectif est de renforcer l'indépendance énergétique nationale tout en développant une filière industrielle d'avenir. Il mentionne que l'État ambitionne 45 GW d'énergie éolienne en mer d'ici 2050, dont 6 GW en Méditerranée, les deux premiers projets permettant d'assurer environ 10 % de la consommation électrique des habitants de l'Occitanie et de la région PACA. Il rappelle que le débat public sur ces deux projets a débuté en 2021, sous l'égide de la Commission nationale du débat public, garantissant l'information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de

l'enquête publique des projets. Il conclut en affirmant que, bien que ces installations aient un impact sur l'environnement, elles représentent aussi une opportunité pour le territoire.

Laura MICHEL, Garante de la Commission nationale du débat public

Elle rappelle que la Commission nationale du débat public (CNDP) est une instance indépendante chargée de garantir le droit à l'information et à la participation du public quant aux décisions ayant un impact environnemental, conformément à la Charte de l'environnement. Elle précise que la CNDP a organisé le premier débat en 2021, qui a conduit à ce projet. Elle rappelle qu'elle et Mathias Bourrissoux ont été nommés garants pour assurer la concertation dans cette période post-débat et jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Elle insiste sur leur neutralité, expliquant qu'ils ne prennent pas position sur le fond du projet mais veillent à la transparence et à l'accessibilité aux informations. Elle rappelle que leur rôle est de s'assurer que le public peut s'exprimer librement, poser des questions et obtenir des réponses des services de l'État et des lauréats. Ils vérifient également le suivi des engagements pris après le débat. Elle souligne que le public peut les solliciter en cas de difficulté à obtenir certaines informations et qu'ils rédigent un rapport annuel sur la concertation. Enfin, elle rappelle l'existence d'une adresse mail pour toute demande complémentaire.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il indique que la France fait face à un triple enjeu énergétique : la souveraineté, la compétitivité et l'accélération de la lutte contre le changement climatique. Le gouvernement s'engage à faire de la France l'un des premiers pays industriels à sortir des énergies fossiles, ce qui nécessitera une réduction inédite de la consommation, une électrification des usages et une production accrue d'énergie décarbonée. Il souligne que le premier défi est la réduction de la consommation d'énergie, avec un objectif de 40 % de réduction d'ici 2050 par rapport à 2021. Il insiste sur la nécessité de promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique à travers des évolutions comportementales et technologiques. Le second défi est l'augmentation de la production d'énergie décarbonée, notamment par l'électrification des usages et donc une production d'électricité plus importante, avec un objectif d'augmentation de 30 %. Il évoque le rôle de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables, en particulier l'éolien en mer, qui constituera une part importante du futur bouquet électrique puisqu'il représentera environ 20% de la production électrique. Il précise que l'éolien flottant, notamment en Méditerranée, est une technologie innovante pour exploiter des fonds marins profonds. Il rappelle les rôles de l'Etat, de RTE et des lauréats des appels d'offres dans le développement des projets. Il détaille également le processus de développement des parcs éoliens en mer, en soulignant l'importance de l'État dans la planification, la concertation, la réalisation d'un état initial de l'environnement et l'obtention des autorisations nécessaires. Il rappelle l'historique du développement de l'éolien flottant en Méditerranée et explique que trois projets pilotes ont été lancés en 2015 : le projet Provence Grand Large au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône, le projet Eolmed au large de Gruissan et le projet EFGL au large de Leucate-Barcarès. Puis l'État a décidé d'accélérer le développement de l'éolien commercial en Méditerranée. Le travail de concertation avec les acteurs locaux a permis d'identifier des zones à potentiel pour le développement de l'éolien commercial et l'Etat a alors décidé de développer deux projets en Méditerranée qui ont fait l'objet d'un débat public en 2021. Il mentionne l'attribution des premiers projets via des procédures d'appels d'offres, avec l'appel d'offres numéro 6 portant sur les deux premiers parcs de 250 MW chacun attribués fin 2024 aux consortiums Ocean Winds et EDF renouvelables, et

prévoit l'attribution de deux nouveaux parcs éoliens de 500 MW chacun d'ici fin 2025 avec l'appel d'offres numéro 9.

► Premiers Échanges avec le public

Claude EXPOSITO, ancien maire de la commune. Il dit qu'il s'agit du troisième projet de parc éolien qui lui est présenté. Il se dit être d'accord avec l'idée qu'il faut économiser de l'énergie, un aspect souvent négligé. Il rappelle également que l'objectif du projet est de produire une électricité plus décarbonée, précisant que l'énergie électrique en France est déjà très décarbonée (seulement 8 % provenant des énergies fossiles), et qu'éliminer ces 8 % pourrait être excessif face aux enjeux de réchauffement climatique. Il mentionne l'impact visuel des éoliennes, bien qu'elles soient situées à 25 km du littoral. Il questionne sur l'intermittence de l'éolien, soulignant que les éoliennes ne produisent de l'énergie que lorsqu'il y a du vent. Il précise que si le vent est trop fort, les éoliennes se mettent en mode protection, et si le vent est trop faible, la production devient insignifiante. Il compare ensuite la situation avec celle des pays voisins, comme l'Espagne et l'Allemagne, qui compensent l'intermittence de l'éolien par des solutions thermiques (gaz en Espagne, charbon et gaz russe en Allemagne). Il demande alors quelle énergie a été choisie pour faire face à l'intermittence du parc éolien.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il confirme que l'électricité en France est aujourd'hui largement décarbonée à 90 %. Toutefois, il précise qu'il faut distinguer l'électricité de l'énergie consommée et explique que les énergies fossiles représentent 60 % de la consommation d'énergie globale des Français. Il souligne donc l'importance de se concentrer d'abord sur l'énergie dans son ensemble, avant de parler spécifiquement de l'électricité. Concernant l'impact visuel des éoliennes, il partage l'avis de ses interlocuteurs, indiquant que les éoliennes ne seront pas très visibles. À 30 km, il donne un exemple : si un objet de 8 mm de haut était placé à 1 m devant les yeux, il correspondrait à l'apparence des éoliennes à cette distance. Il évoque ensuite l'intermittence de la production d'énergie éolienne, expliquant le concept de "facteur de charge", qui correspond au rapport entre la capacité réelle à produire de l'électricité et la capacité maximale théorique du parc éolien. Il mentionne que le vent peut être faible, trop fort ou que les éoliennes peuvent nécessiter de l'entretien, et donc que le facteur de charge pour l'éolien en mer est de 50 %, contre 25 % pour l'éolien terrestre et 15 % pour le photovoltaïque. Il justifie ainsi le choix du gouvernement de se tourner vers l'éolien en mer, qui présente un bon facteur de charge, permettant de produire davantage d'électricité. Concernant la compensation de l'intermittence, il précise que le bouquet électrique en France repose sur plusieurs sources d'énergie complémentaires : le nucléaire, les énergies renouvelables (hydroélectricité, photovoltaïque et éolien terrestre ou en mer), avec un foisonnement qui permet de compenser les périodes de faible production, par exemple en utilisant l'énergie solaire lorsque le vent manque en Méditerranée ou en utilisant l'éolien en Bretagne. Il précise que les études menées par RTE ont montré qu'il n'y aura pas besoin de compenser l'intermittence de l'éolien avec des centrales au gaz. Il rappelle qu'une fiche technique détaillant ces informations est disponible dans le dossier du débat public.

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Le projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO), d'une puissance d'environ 250 MW, a été attribué à Ocean Winds et la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) par le Ministère de l'Energie suite à l'Appel d'Offre éolien en mer n°6 (AO6) fin 2024.

Il souligne l'importance de cette rencontre pour répondre aux interrogations et établir un dialogue continu sur plusieurs années. Il présente ensuite l'entreprise Ocean Winds, une société commune entre ENGIE et EDPR, spécialisée dans l'éolien en mer, et rappelle leur expérience dans ce domaine avec des projets à travers le monde, y compris en France, notamment deux projets éoliens en mer posés de 500 MW en Normandie et Vendée en cours de construction, ainsi que du pilote EFGl au large de Leucate.

Les éoliennes du projet EFLO seront situées à une distance minimale de 25 km au niveau du Cap d'Agde à environ 30 km de Portiragnes. Le projet, d'une capacité d'environ 250 MW à 280 MW maximum, respectera un plafond de 19 éoliennes maximum, conformément au cahier des charges. Au stade de l'offre, il a été envisagé d'installer des éoliennes moins nombreuses mais d'une puissance de plus de 20 MW, plutôt que 19 éoliennes d'environ 15 MW, permettant ainsi de réduire leur nombre à une douzaine environ. Il précise que la société vient déjà d'installer des éoliennes de grande capacité (15 MW) en Ecosse et que la technologie évolue. Les éoliennes du projet EFLO couvriront la consommation de près de 500 000 habitants, soit un tiers des populations cumulées de l'Aude et de l'Hérault et seront installées dans des fonds marins profonds (92 m en moyenne). Les caractéristiques techniques du projet sont encore à définir via les nombreuses études encore à venir. Il insiste également sur l'aspect technique de l'éolien flottant, et souligne que les tempêtes survenues ces dernières années au Portugal ont déjà testé les éoliennes flottantes qu'Ocean Winds y opère avec succès.

En outre, le projet va s'inscrire dans un temps long, de nombreuses étapes sont encore à définir, ce qui laisse le temps à la concertation. Il explique ainsi le cadre légal du projet, en précisant que bien que l'appel d'offres ait été remporté et fixe un cadre, il donne aussi de la flexibilité et le projet nécessite encore plusieurs années de concertation et de travail pour les études techniques, environnementales, et administratives. Il détaille les étapes à venir, notamment la préparation de l'étude d'impact sur l'environnement, la demande d'autorisation administrative, et le début de la construction du projet prévue entre 2028 et 2029, avec une mise en service envisagée en 2032 au plus tôt.

Enfin, il souligne l'engagement de l'entreprise en matière de développement environnemental, territorial et économique. Ocean Winds a ainsi prévu un budget de 25 millions d'euros pour les mesures environnementales (22,5 millions pour des mesures dites « Eviter-Réduire-Compenser » et des mesures de suivi et 2,5 millions dédiés à un fonds biodiversité) et un budget de 5 millions d'euros pour des actions territoriales dans l'Aude et l'Hérault (par exemple formation, emploi, tourisme, culture, patrimoine, transition énergétique). Un engagement de 10 millions d'euros est prévu pour le financement ou l'investissement participatif. Par ailleurs, il précise que 10% des prestations seront confiées à des PME et que 400 000 heures seront dédiées à l'insertion professionnelles et à l'apprentissage. Il insiste également sur l'inscription du projet dans la « Charte d'engagement pour contribuer à la structuration régionale d'une filière industrielle française » à l'initiative des représentants des acteurs

économiques des territoires pour la filière des énergies marines renouvelables (dont Ad'Occ et Wind'Occ en région Occitanie).

Thomas BORDRON, Responsable du Développement du projet EFLO - Ocean Winds

Il précise que l'un des jalons majeurs pour le projet est le dépôt des demandes d'autorisation prévu pour l'automne 2026, soit dans un an et demi. Il indique que ce temps sera consacré à la préparation des dossiers nécessaires à l'obtention de ces autorisations, en mettant l'accent sur l'étude d'impact sur l'environnement, qui est un document clé dans ce processus. Il explique que l'étude d'impact, confiée au bureau d'études spécialisé EGIS basé à Montpellier, se concentre sur diverses composantes de l'environnement du projet, telles que le milieu physique (courants, houle, vent, géologie, sédimentologie), le milieu naturel biologique (notamment espèces marines, oiseaux, chauves-souris), le milieu humain (activités et usages en mer et sur le littoral), ainsi que les enjeux paysagers et patrimoniaux, notamment les vestiges archéologiques sous-marins. L'objectif principal de cette étude est de caractériser l'environnement avant l'installation des éoliennes, en s'appuyant sur un travail déjà entamé par l'État et RTE. Le bureau d'études va ensuite caractériser l'impact du projet sur cet environnement. Il précise que des mesures seront alors mises en place pour éviter, réduire ou compenser ces impacts, avec un suivi des effets en phase de construction et d'exploitation pour garantir l'efficacité des mesures mises en place. Il souligne l'importance de la circularité dans ce processus, en rappelant que les connaissances issues des projets précédents, y compris les 7 500 éoliennes en mer en Europe, sont prises en compte. Enfin, il évoque l'importance de l'information et de la concertation avec les parties prenantes, notamment les collectivités, les élus, et les citoyens. Il annonce la mise en place d'un point d'information pendant la période de l'installation des éoliennes sur les flotteurs de la ferme pilote EFGL à Port-la-Nouvelle, entre mai et juillet, pour permettre aux citoyens de mieux comprendre les projets. Il conclut en mentionnant l'utilisation de différents moyens d'information, tels que la presse, les newsletters et un site Internet, pour assurer une communication continue et transparente avec le public.

► Échanges avec le public

Daniel BALLESTER, maire de Valras-Plage. Suite aux propos évoqués concernant les engagements en faveur de la région, du département, et des entreprises, il demande ce qu'il en est des communes du littoral. Il profite également du micro pour demander si toutes ces technologies seront fabriquées en Europe.

Baptiste, habitant sur le littoral. Il demande s'il y a une date approximative à laquelle les caractéristiques techniques des éoliennes seront définies, notamment le modèle, les matériaux, et surtout la hauteur, qui, selon lui, détermine l'impact sur le paysage.

Apprenti au sein du service environnement littoral la communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée. Il indique que sa question rejoint celle de Baptiste et demande à quel moment la provenance des composants éoliens sera connue.

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il précise qu'une redevance d'occupation du fond marin est versée à l'État, ainsi qu'une taxe spécifique aux éoliennes en mer. Il souligne que le projet étant situé dans la zone économique exclusive (ZEE), à plus de 22 km des côtes, la répartition est encore en cours de discussion au niveau de l'État et de l'Assemblée. Le montant de la taxe étant indexé annuellement, il estime à environ 5 millions d'euros par an la taxe qui serait générée en 2025 par le projet EFLO. Il compare avec d'autres projets situés en domaine public maritime, où 50 % des taxes sont attribuées aux communes littorales ayant une co-visibilité avec les éoliennes, 35 % aux comités des pêches, et le reste à la SNSM et à l'Office français pour la biodiversité. Il insiste ensuite sur les engagements pris pour financer des actions territoriales, expliquant qu'un comité de pilotage sera mis en place, associant notamment la Région Occitanie, pour définir et sélectionner des projets utiles au territoire. Il indique que cela vise à favoriser l'acceptation du projet par les acteurs locaux et son insertion territoriale. Sur l'emploi et l'insertion professionnelle, il rappelle l'engagement d'impliquer des PME à hauteur de 10% locales et les 400 000 heures dédiées à l'insertion professionnelle et l'apprentissage, tout en rappelant que cela dépendra des compétences mobilisées et disponibles localement, et en restant prudent sur les projections de localisation à ce stade. Concernant les aspects techniques, il explique que le projet repose sur un « permis enveloppe » permettant, au moment du dépôt des demandes d'autorisations, de présenter un projet dont les caractéristiques techniques ne sont encore définies et sont soit précisées sous forme d'enveloppe (hauteur des éoliennes par exemple), soit décrites sous forme d'options (type de flotteurs par exemple). Il annonce que les choix techniques définitifs seront finalisés à l'horizon 2028/2029 et décrit les caractéristiques des éoliennes envisagées, précisant que celles prévues pourraient atteindre une hauteur de 300 m au plus haut en bout de pale. Il mentionne qu'un constructeur européen teste à l'heure actuelle une éolienne de ce type, tout en rappelant que le choix n'est pas fait à ce jour. Il insiste sur l'importance de la lisibilité des projets pour attirer des industriels en France. Il explique que la régularité des appels d'offres fixée par le gouvernement permet aux sous-traitants d'investir durablement. Il détaille les différents niveaux de sous-traitance et souligne leur rôle dans le développement économique du territoire. Il donne un exemple concret en Vendée, où un fabricant de roulements a pu intégrer la chaîne d'approvisionnement de Siemens grâce à une collaboration avec le fournisseur d'éoliennes. Il illustre ainsi l'impact économique potentiel des projets offshore pour les entreprises locales. Enfin, il aborde la question des matériaux et de la souveraineté. Il reconnaît que la France ne produit pas de terres rares mais met en avant l'objectif de recyclage fixé à 100 % des aimants des génératrices des éoliennes. Il mentionne la start-up française Carrester, qui a récemment annoncé l'ouverture d'une usine de recyclage d'aimants permanents, illustrant une démarche de circularité en cours pour réduire la dépendance aux pays étrangers.

Pascal MARTIN, habitant de Portiragnes. Il s'interroge sur le prix du kWh une fois les constructions achevées et demande en combien de temps l'investissement sera amorti ainsi que son impact sur les citoyens. Il exprime ensuite ses craintes quant à une possible hausse des coûts, redoutant une répercussion sur ses factures, qu'il juge déjà trop élevées et qu'il ne souhaite pas voir augmenter.

Habitant. Il se demande pourquoi ils utilisent des éoliennes avec des pâles verticales et pas horizontales.

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il affirme que le prix de l'électricité était un critère majeur dans l'appel d'offres, représentant 70 % de la notation, conformément au droit européen. Il précise que le projet s'est engagé à délivrer un courant à 92,7 euros du mégawattheure, un tarif compétitif sur le marché. Il souligne que le projet est entièrement financé par des fonds privés et ne bénéficiera d'aucune subvention, la seule rémunération provenant de la vente d'électricité sur le réseau. Concernant la technologie des éoliennes, il explique que les modèles à axe vertical n'ont pas trouvé leur marché malgré de nombreuses recherches. Il met en avant la robustesse des éoliennes tripales, qui répartissent mieux les efforts mécaniques entre le rotor, la nacelle, la tour et la fondation. Il ajoute qu'une éolienne à axe vertical concentre toutes les contraintes en un seul point, à la base du rotor, générant des efforts mécaniques considérables et un risque accru de casse. À l'inverse, les éoliennes tripales permettent une meilleure répartition des charges, ce qui en fait aujourd'hui l'option la plus optimale, tant sur le plan technique qu'économique. Il conclut en précisant que cette technologie est utilisée partout dans le monde, aussi bien sur terre qu'en mer.

Rémi CHECCHIN, Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC)

Il revient sur le prix de l'électricité, précisant que le tarif de 92,7 euros du mégawattheure pour Ocean Winds est garanti par l'État sur 20 ans. Il explique que le marché européen de l'électricité fonctionne avec des prix fluctuants en fonction de la production disponible. Par exemple, en 2022, les prix ont atteint plus de 150 euros du fait de la crise en Ukraine, tandis qu'aujourd'hui ils sont redescendus autour de 70 euros. Il détaille ensuite le mécanisme de compensation : lorsque le prix du marché est inférieur à 92,7 euros, l'État compensera la différence au bénéfice d'Ocean Winds. À l'inverse, si le prix du marché dépasse ce seuil, Ocean Winds reversera la différence à l'État. Pour les éoliennes posées, les prix sont aujourd'hui autour de 45 euros du mégawattheure, ce qui entraîne un flux financier global positif pour l'État. Par exemple, le projet Centre Manche 1 en Normandie, d'une capacité d'1 gigawatt, devrait générer un flux de 3,4 milliards d'euros vers l'État sur 20 ans. Concernant l'éolien flottant, il reconnaît que cette technologie, encore en développement, est plus coûteuse. Toutefois, la stratégie de l'État repose sur l'idée que les investissements initiaux permettront de réduire les coûts à l'avenir. Pour le projet remporté par Ocean Winds, un flux d'environ 600 millions d'euros est attendu de l'État vers le développeur sur 20 ans, afin de soutenir l'innovation et d'encourager de nouveaux investissements. Il conclut en expliquant que ce dispositif de compensation financière est un mécanisme utilisé pour de nombreuses énergies en France. Il souligne que sans ce modèle de soutien public, le développement de l'éolien en mer ne serait pas viable, faute d'investissements suffisants. Il invite les participants qui souhaiteraient en apprendre davantage à venir le voir en fin de réunion.

Habitant, Il souligne son incompréhension quant à la fixation du prix du kWh, alors qu'il a été précisé précédemment qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant les infrastructures. Il s'interroge également sur les fortes fluctuations des tarifs, parfois réduits de moitié par rapport aux montants annoncés. Enfin, il demande pourquoi, si le financement provient de l'État, 50 % des bénéfices reviendraient aux entreprises et que selon les explications de M. Autric, toutes les recherches effectuées jusqu'à présent ont été financées par l'État, y compris celles concernant les stations d'éoliennes écoles actuellement en place.

Claude EXPOSITO, ancien maire de la commune. Il rappelle que ces investissements relèvent du secteur privé, qui est censé en tirer les bénéfices. Toutefois, il souligne que le parc recevra des aides de l'État, évoquant un montant d'environ 600 millions d'euros. Il s'étonne de cette somme, la jugeant inférieure à d'autres projets éoliens ayant bénéficié d'aides publiques allant jusqu'à 1 ou 2 milliards d'euros par le passé. Enfin, il mentionne une aide indirecte liée à la prise en charge du raccordement au réseau par la RTE, ce qui, selon lui, représente un coût supplémentaire supporté par les consommateurs et les contribuables.

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il revient sur la question des prix, en rappelant que le tarif attribué pour l'éolien offshore flottant est de 92,7 euros par MWh, contrairement au tarif de 45 euros mentionné pour le dernier parc éolien offshore posé attribué. Il précise que, quelques années auparavant, des projets d'éolien offshore posé étaient proposés à un tarif de 160 euros. Ces projets ont généré des investissements industriels importants, notamment à Saint-Nazaire et au Havre, permettant de développer la filière en France, avec trois usines françaises de nacelles et d'éoliennes sur 12 en Europe. Il souligne que grâce à ces appels d'offres et au soutien de l'État, il est désormais possible de proposer des prix inférieurs au tarif du marché. Concernant l'éolien flottant, il indique que le projet pilote EFGL avait un coût de 240 euros/MWh, mais aujourd'hui le tarif proposé est de 92,7 euros, avec l'objectif de continuer à le réduire à travers de futurs appels d'offres. Il ajoute que l'inflation et l'augmentation des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre rendent les nouveaux projets énergétiques plus coûteux que ceux réalisés dans les années 80. Il mentionne également que dans les négociations actuelles, le prix du nucléaire neuf est estimé entre 100 et 120 euros, nécessitant également un soutien pour relancer la filière et réduire les coûts à terme.

Rémi CHECCHIN, Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC)

Il précise que l'État finance les études techniques et environnementales dans le but de mieux connaître les zones concernées. Ces études incluent des analyses géophysiques et géotechniques, permettant aux candidats aux appels d'offres de mieux appréhender la zone et ainsi de réduire leur marge pour risques dans leurs prix. En l'absence de telles études, des imprévus, comme la présence de roches incassables, entraîneraient des coûts supplémentaires pour l'installation, notamment pour des équipements spécialisés. Bien que l'impact exact de ces études sur la réduction des coûts soit difficile à estimer, il indique que cette démarche est jugée rentable et suivie par d'autres pays européens. Concernant la fixation des prix, il explique que, pour l'appel d'offres AO9, 12 candidats se sont positionnés sur les projets. Selon les règles de la Commission européenne, les offres doivent être comparées à hauteur de 70 % en fonction du prix proposé, ce qui permet de déterminer le lauréat. Le prix fixé lors de l'appel d'offres est garanti pour toute la durée de l'aide de l'Etat (20 ans) et inclut des ajustements en fonction de l'inflation, du coût des matériaux et de la main-d'œuvre. L'objectif est d'éviter toute surcompensation ou rémunération excessive pour le lauréat.

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il reconnaît que la fixation du prix peut sembler paradoxale à ce stade, mais souligne qu'il s'agit d'un engagement sur lequel les candidats sont retenus. Cependant, il précise que cela laisse une certaine marge de manœuvre, notamment d'un point de

vue technique ou technologique, permettant d'afficher des prix compétitifs. Sans cette flexibilité, il serait difficile de favoriser la concurrence. Il rappelle que, dans le passé, les projets attribués en France, comme ceux à 160 euros, ont été réalisés sans connaissance précise des fonds marins, ce qui a conduit à une prise de risque intégrée dans le tarif. Aujourd'hui, grâce aux données environnementales recueillies en amont par l'Etat, comme les bouées mesurant le vent pendant deux ans et les campagnes géotechniques, il est possible de mieux connaître les caractéristiques des sols et des gisements éoliens, ainsi que des conditions maritimes. Cela a permis de réduire les incertitudes, et les études d'ingénierie réalisées pendant un an et demi ont abouti à la définition d'enveloppes et de types de projets (taille et nombre des éoliennes), servant de base pour l'établissement du prix. Ces approches probabilistes et de contingences, inspirées des grands projets d'infrastructure, permettent de fixer un prix moyen sur lequel ils s'engagent et sur la base duquel ils vont travailler dans les années à venir.

► Deuxième partie

Yannick BOCQUENET, représentant de RTE

Il explique que bien qu'il y ait deux parcs, il y aura un seul poste électrique en mer. Cette décision de mutualisation a été prise pour des raisons environnementales et économiques. Il souligne que trois liaisons sous-marines en courant alternatif à 225 000 Volts seront nécessaires pour le raccordement, et ces câbles seront ensouillés dans le sol marin pour les protéger, tout en permettant les activités de pêche habituellement pratiquées dans la région comme le chalutage de fond. Il précise que les jonctions d'atterrissage se feront sur le littoral, précisément à Narbonne-Plage, au niveau du parking de la plage du créneau naturel. Il indique qu'une fois à terre, des liaisons souterraines seront installées, conformément aux normes classiques utilisées dans tout le pays pour les raccordements à haute tension. Le poste de raccordement électrique sera situé au nord-ouest de Narbonne, à proximité immédiate du poste de Livière qui sera étendu pour accueillir la production d'électricité issue des éoliennes en mer. Il précise que la démarche de projet a été itérative, marquée par une concertation avec les parties prenantes sous l'égide du sous-préfet de Narbonne. Cette concertation a permis de réduire progressivement la zone d'étude, pour arriver à un fuseau de moindre impact. Le projet a également intégré une approche "éviter-réduire", en évitant notamment des zones environnementales sensibles, comme le massif de la Clape et les étangs de Gruissan, tout en suivant des infrastructures routières existantes lorsque cela était possible.

Les études d'impact environnemental sont essentielles pour définir le projet. Cela inclut la caractérisation des sols marins, les usages de la zone (comme la pêche) et l'identification des risques, notamment la présence d'engins non explosés ou de matériel archéologique. À terre, des études similaires sont réalisées pour garantir que l'impact soit minimal, tant au niveau de la biodiversité que des paysages. L'objectif est de soumettre l'étude d'impact d'ici l'été 2025, avec une enquête publique prévue en 2026.

Il indique que la phase de réalisation commencera en 2027, d'abord avec les travaux à terre, suivis des travaux en mer pour installer le poste électrique en mer et les liaisons entre mer et terre, pour une livraison du raccordement en 2031. Il conclut en remerciant l'audience.

► Échanges avec le public

Claude EXPOSITO, ancien maire de la commune. Il demande si ce sont les héraultais et les audois qui bénéficieront de l'électricité ou si c'est l'ensemble du territoire français.

Yannick BOCQUENET, représentant de RTE

Il explique de manière imagée que, comme les électrons sont "feignants", ils se dirigent naturellement vers les zones où la consommation est nécessaire. Si la demande d'électricité est importante, en particulier pendant la production d'électricité éolienne, la production sera consommée localement, au plus près des sites de production. Toutefois, si la production dépasse la demande, il doit y avoir une gestion de l'équilibre entre l'offre et la demande. Il rappelle que le rôle de RTE, en tant que gestionnaire du réseau, est de maintenir cet équilibre constant entre la production et la consommation, ce qui est essentiel pour assurer une distribution stable de l'électricité. Il souligne aussi que, même avec les 100 000 km de lignes et 3000 postes électriques qu'il gère, la priorité reste de garantir cet équilibre entre la production d'électricité et les besoins de consommation.

Claude EXPOSITO, ancien maire de la commune. L'intervenant souligne que, bien que l'éolien soit une source importante de production d'énergie, il reste soumis à des périodes d'intermittence, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables (anticyclone, absence de vent). Il rappelle que, même avec une production éolienne significative, il est nécessaire de compenser cette intermittence. Il critique l'idée que l'hydraulique puisse jouer ce rôle, se rappelant qu'il y a 20 ans, on lui avait donné cette réponse qui s'est avérée incorrecte. Il semble insatisfait par les réponses reçues et cherche une alternative viable à l'interconnexion du réseau, soulignant que l'éolien, le nucléaire ou l'hydraulique ne peuvent pas combler les pertes pendant les périodes sans vent. La question reste donc ouverte : quelle autre source pourrait compenser efficacement cette intermittence de la production éolienne ?

Yannick BOCQUENET, représentant de RTE

Il évoque plusieurs solutions pour faire face à l'intermittence des énergies renouvelables, notamment par des interconnexions entre pays, comme avec l'Espagne. Ces interconnexions permettent de stabiliser l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité, car l'énergie peut être importée d'autres régions en cas de faible production locale, par exemple si l'éolien ne produit pas en France, mais qu'il y a du vent ailleurs, comme en Allemagne. L'idée d'une « grande plaque de cuivre » qui représente le réseau électrique français, à l'échelle européenne, est mise en avant. Il souligne que plus ce réseau est maillé et connecté, plus il est flexible et capable de répondre aux variations de production et de consommation. L'interconnexion permet aussi de mieux intégrer l'énergie solaire et éolienne venant d'autres pays européens. Il mentionne également le rôle du nucléaire, qui dispose de certaines marges d'ajustement. Il souligne que le nucléaire peut augmenter ou réduire sa production en fonction des besoins, bien que ces ajustements soient limités. Enfin, il aborde la question des contrats d'achat pour les énergies renouvelables. Ces contrats permettent de sécuriser un prix fixe pour la production d'électricité renouvelable, assurant une certaine stabilité même lorsque les prix du marché sont bas ou élevés. Il mentionne que pendant la crise énergétique de 2022, les énergies renouvelables ont bénéficié de ces contrats, car ils garantissaient un prix fixe,

permettant ainsi de compenser l'augmentation des coûts pour les producteurs. Il rappelle que le système de contrats de rémunération, mis en place par l'État, permet de soutenir le secteur des énergies renouvelables tout en offrant un certain équilibre au marché de l'énergie.

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il explique que dans certains cas, les producteurs d'énergie renouvelable peuvent vendre leur électricité directement à des industriels, comme Amazon ou Google pour leurs centres de données, plutôt que de passer par le réseau national. Cela peut être avantageux si les prix de l'électricité sont élevés, car cela permet de sortir du marché traditionnel et de négocier des prix plus favorables avec les entreprises. Cependant, cela peut également limiter les revenus des producteurs d'énergie lorsque les prix du marché sont plus bas, car ils ne bénéficient pas des prix plus compétitifs du marché de l'électricité, ou dans le cas inverse, pour l'État et donc la collectivité, comme cela a été le cas lors de la crise énergétique de 2022 où les énergies renouvelables ont contribué favorablement au bouclier tarifaire. Il précise que cette pratique a été adoptée en Écosse, où une partie de la production est vendue directement à de grands industriels. Cependant, cela ne pourra pas être appliqué en France avant que les contrats d'achat pour les énergies renouvelables n'atteignent une durée de 20 ans. Une fois ce délai passé, les producteurs seront libres de vendre leur électricité sur le marché ou de signer des contrats de gré à gré avec de grands industriels, offrant ainsi plus de flexibilité en fonction des conditions du marché.

► Troisième partie

Rémi CHECCHIN, Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)

Il décrit les particularités de l'appel d'offres AO9, un processus initié par l'administration pour développer plusieurs projets d'éoliennes offshore. Il explique que cet appel d'offres concerne quatre projets répartis sur différentes façades maritimes françaises, incluant un projet flottant en Bretagne-Sud, deux projets flottants en Méditerranée, ainsi qu'un projet en Sud-Atlantique. La procédure de mise en concurrence vise à fixer un tarif garanti pendant 20 ans pour les lauréats, tout en permettant la construction des parcs et leur raccordement au réseau. Le calendrier prévoit une attribution des projets d'ici fin 2025. Actuellement, 12 candidats sont en lice, dont Ocean Winds. Les candidats participent à un "dialogue concurrentiel", avec des échanges sur un cahier des charges provisoire, qui sera ensuite analysé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et la Commission européenne avant de finaliser les offres. L'objectif est de diversifier les acteurs du marché, en évitant qu'un seul candidat n'obtienne plusieurs projets, et de garantir la compétitivité des prix. Il souligne également l'importance de la réglementation européenne, notamment le Net Zero Industry Act (NZIA), qui pourrait permettre de renforcer les critères de résilience, comme l'origine des composants. En outre, des exigences d'insertion professionnelle, de financement participatif, et de soutien aux PME locales sont intégrées dans cet appel d'offres, avec une attention particulière portée à la préservation de l'environnement et à la prise en compte des activités existantes comme la pêche. Enfin, il mentionne que, contrairement à l'AO6, les projets de l'AO9, plus importants en termes de capacité (500 MW au lieu de 250 MW), disposeront de fonds plus conséquents, permettant de renforcer l'impact régional et environnemental des projets.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Il rappelle que la discussion a porté sur les premiers parcs éoliens en mer au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault, avec un premier parc d'environ 250 MW et une extension prévue de 500 MW. Il précise que le gouvernement a décidé de développer davantage l'éolien en mer après un grand débat public, intitulé "La mer en débat", organisé l'année dernière par la Commission nationale du débat public. Ce débat a marqué la première fois en France où l'on a pu aborder à la fois la planification maritime et le déploiement de l'éolien, ce qui a permis de créer une cartographie de l'éolien en mer pour la Méditerranée. Après le débat, une concertation continue a lieu jusqu'au 12 avril et une participation publique par voie électronique suivra pendant trois mois à compter de fin avril, permettant d'éventuelles ajustements en fonction des contributions recueillies, et enfin d'adopter la stratégie de façade maritime et la cartographie à l'automne prochain. Une fois les parcs décidés et les appels d'offres lancés, des concertations se tiendront, d'abord portées par l'État, puis par les développeurs. Concernant la cartographie, il montre que des zones bleues sont celles correspondant aux parcs AO6 et AO9, et trois nouvelles zones de développement apparaissent en rose, représentant au total cinq zones de développement. Ces zones sont conçues pour laisser des espaces sans éoliennes, afin de favoriser d'autres usages, comme le transport maritime. Il explique que la cartographie comporte deux horizons temporels : une cartographie à 10 ans, pour les zones où les appels d'offres seront lancés dans les dix prochaines années, et une cartographie à 2050, indicative et susceptible d'être redébatue lors d'un futur débat public. Il précise que les appels d'offres à venir, qui seront lancés après l'AO9, concernent notamment la zone Golfe du Lion Centre pour un parc d'une puissance d'environ 2 000 MW à minimum 37 km des côtes et qui pourrait être mis en service à horizon 2035, et la zone Golfe du Lion Est pour un parc de 1.1GW qui pourrait être mis en service à horizon 2040. Une autre zone, le Golfe du Lion Ouest, est en attente d'une nouvelle procédure de participation : cette zone est suffisamment large pour permettre un affinage en fonction des données environnementales et socioéconomiques à venir. Au total, ces zones de développement pourraient représenter environ 300 éoliennes d'ici 2050, produisant l'équivalent de la consommation électrique domestique de 11 millions de personnes, soit l'ensemble de la population des régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il précise également que, sur le plan national, cela pourrait représenter environ 13 % de l'objectif gouvernemental de 45 GW d'éolien en mer d'ici 2050. Il termine en indiquant que le diaporama sera mis en ligne le lendemain, et que des informations supplémentaires sont disponibles sur les suites du grand débat public et la possibilité de contribuer avant le 12 avril via le site Géolittoral. Il invite également à s'abonner à la newsletter sur l'éolien en mer.

► Échanges avec le public

Olivier STRAUBANCE, suppléant du député Julien Cabarron. Il commence par s'excuser qu'il n'ait pas pu être présent ce soir. Il se demande quelles seront les conséquences directes pour le consommateur français, étant donné qu'ils sont toujours soumis au marché européen, et quel sera, en gros, le bénéfice économique d'un tel projet pour les Français.

Sébastien FREY, maire d'Agde, président de la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée. Il indique qu'il insiste sur la question de la distance, ayant déjà interrogé ses interlocuteurs à ce sujet par le passé. Il précise qu'on lui a répondu qu'il n'était pas possible de dépasser 25 kilomètres, car au-delà, il

y aurait des déperditions, rendant le projet non viable. Cependant, il apprend maintenant, qu'il existe des appels à projets pour des distances plus grandes. Il ajoute que l'idée d'installer des éoliennes de 300 mètres de haut à 40 kilomètres de la côte le rassure beaucoup plus que si elles étaient situées à 25 kilomètres, comme dans le projet présenté. Il attend donc que ces éléments soient pris en compte dans les évolutions et réflexions de travail menées par Ocean Winds, afin d'éviter cet impact. Il remercie ses interlocuteurs.

Thomas SERAZIN, comité régional des pêches. Il excuse Bernard Pérez, le président, qui est retenu par d'autres réunions ce soir en raison du contexte difficile affectant leur profession. Il souhaite faire part de la position des pêcheurs, qui sont à 99 % opposés à ces projets commerciaux. Ce n'est pas une position dogmatique, mais ils s'y opposent car, comme le montre la carte, il s'agit d'une privatisation de l'espace maritime. Il souligne que ces projets concernent 1 500 kilomètres carrés sur un plateau continental de 15 000 kilomètres carrés, soit environ 10 % de l'espace qui sera perdu. De plus, toutes les zones entre les projets ne seront pas adaptées à toutes les techniques de pêche, entraînant la perte de surfaces bien plus grandes. Il évoque également les nombreuses interrogations concernant l'impact environnemental de ces projets, notamment l'effet des 300 éoliennes sur le comportement des poissons et l'impact des ancres et lignes d'ancrage sur les sédiments, affectant les nourrissages et zones de reproduction des poissons. Malgré ces préoccupations, il souligne que le dialogue continue avec l'État, les candidats, les lauréats, ainsi qu'avec Ocean Winds et EDF sur le parc de Fos. Il poursuit également les échanges avec la Région, qui prête une oreille attentive à leurs préoccupations. Il présente la création de la coopérative Pêcheurs Méditerranée Services, pour offrir des services en mer, tels que le transport de personnel et de techniciens vers les éoliennes, la gestion des navires de garde et d'autres services maritimes, comme mentionné par Mme la maire. Il termine en rappelant que bien que les pêcheurs soient contre, ils essaient néanmoins d'avancer, reconnaissant l'intérêt général de ces projets et de transformer les contraintes en opportunités.

Zahra LE PÈRE, diététicienne à Agde et habitante, elle remercie vivement le maire pour défendre la beauté de leur ville et félicite également les pêcheurs pour leur rôle essentiel dans la fourniture d'une alimentation locale, saine et savoureuse. Elle ajoute, en complément de l'intervention du maire, qu'il n'était pas prévu qu'elle prenne la parole, mais souhaite soulever un point important : l'aspect santé, qui n'a pas été abordé à son sens. En tant que diététicienne-nutritionniste, elle précise qu'elle recommande régulièrement à ses patients de consommer davantage de poisson pour leur santé. Cependant, elle se pose des questions sur l'impact potentiel de l'écosystème marin, qui pourrait affecter l'ensemble des consommateurs. Elle se demande si encourager la consommation de poisson, étant donné la proximité des éoliennes, est toujours pertinent. Bien qu'elle n'ait aucune connaissance spécifique sur le sujet des éoliennes, elle remercie l'audience pour les informations partagées ce soir, mais indique qu'elle reste préoccupée et insatisfaite sur l'aspect santé.

Serge DOSSENSE, conseiller métropolitain de Montpellier-Méditerranée-Métropole. Il exprime sa volonté de participer activement aux dernières réflexions, soulignant que la présentation reçue montre déjà que l'État a pris la décision d'aller de l'avant avec les projets. Il pose ensuite une question

importante, mentionnant qu'il est heureux que le débat ait eu lieu à Frontignan et qu'il se poursuive à Portiragnes, soulignant que ces projets concernent l'ensemble des citoyens. Il aborde ensuite les projets à long terme, prévus pour 2040-2050, qu'il considère d'une importance énorme, précisant que ces projets incluent plus de 100 éoliennes, même à 47 kilomètres. Il soulève ensuite une question technique concernant le passage des câbles, qui ne seront plus en continu comme prévu initialement, mais passeront désormais par des espaces lagunaires pour leur raccordement. Enfin, il évoque une information qu'il a entendue lors du débat au Conseil maritime de Façade, selon laquelle une grande partie de l'électricité produite par ces projets serait destinée à l'industrie de Fos, plutôt qu'à la population, ce qu'il estime important de rappeler, car ces éléments n'ont pas été précisés aujourd'hui et devraient être connus de la population.

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant – DREAL Occitanie

Sur le coût marginal et le prix pour le consommateur, il rappelle que le prix de l'électricité est composé de 3 tiers : le prix de production (basé sur le prix marginal), le coût d'acheminement et les taxes. Le prix marginal correspond au coût de production de 1kWh supplémentaire basé sur la dernière solution technologique qui a été utilisée pour alimenter le réseau. Le coût marginal de l'éolien est inférieur au coût marginal d'une centrale à gaz par exemple car le vent est gratuit. Plus on introduit sur le réseau des technologies à faible coût marginal comme l'éolien, plus la facture d'électricité sera réduite.

Sur la filière pêche, il indique que l'implantation des parcs éoliens en mer pourrait poser une difficulté. La question centrale, selon lui, est de déterminer où les installer afin de limiter au maximum l'impact sur les pêcheurs. En Méditerranée, il précise que la pêche chalutière est encadrée par un programme européen qui s'appelle WestMed, destiné à assurer le renouvellement de certaines espèces de poissons, telles que le merlu et le rouget, dont les populations sont en déclin. Pour réduire la gêne des pêcheurs, il évoque la solution retenue pour les zones d'appel d'offres : placer ces parcs éoliens dans des zones WestMed qui sont déjà fermées à la pêche pendant huit mois par an. Cela permet de limiter l'impact pendant la période où la pêche est déjà restreinte, il souligne que leur emplacement dans ces zones déjà fermées est une option intéressante.

Concernant l'impact sur le tourisme, il indique qu'une étude a été menée pour évaluer l'effet des parcs éoliens sur les stations balnéaires. Les résultats révèlent qu'il n'y a pas de baisse significative du nombre de touristes dans les stations ayant déjà installé des parcs éoliens. Au contraire, certains territoires ont su tirer parti de l'implantation de ces parcs, notamment en développant des activités touristiques autour du savoir-faire industriel ou en organisant des visites en mer. Un autre élément qu'il soulève est l'effet potentiel de l'éolien flottant sur la ressource halieutique. Bien qu'il précise qu'il soit encore trop tôt pour garantir des effets positifs, il indique qu'il existe des indications selon lesquelles les structures flottantes pourraient attirer une vie marine, créant ainsi des espaces sans pression humaine, ce qui pourrait être bénéfique pour les poissons. Il ajoute que des études de suivi seront mises en place pour observer ces effets sur les premières fermes pilotes. Enfin, le raccordement au réseau électrique se fera en courant alternatif pour les projets allant jusqu'à 750 mégawatts, et en courant continu pour les parcs plus grands, permettant ainsi de les installer plus loin en mer.

Sébastien FREY, maire d'Agde. Il dit qu'il est nécessaire de développer cette forme de production d'énergie moderne dont notre pays a besoin. Cependant, il soulève la question du coût, non pas en termes financiers, mais en termes

d'impact pour un territoire, son économie, et même son identité. Il indique que cela peut paraître saugrenu ou naïf pour certains, mais il pense qu'il n'est pas anecdotique de se demander s'il est acceptable de "barrer un horizon" demain, dans une quinzaine d'années, voire dans un futur plus proche. Bien qu'il reconnaisse que cela pourrait ne pas donner l'impression d'un mur, il souligne que, pour la qualité de nos paysages, l'identité et, par extension, l'économie, cela a des conséquences. Il ajoute qu'il ne souhaite pas cela. Il se demande s'il existe d'autres solutions. Puis, il évoque des questions auxquelles il n'a pas de réponses claires. Il mentionne que les éoliennes sont constituées de mâts d'un diamètre d'une dizaine de mètres, avec des pales qui culminent à 300 mètres de hauteur. Il explique qu'il sait que les bouées sont en béton, aussi étrange que cela puisse paraître, ou en acier, et qu'elles flottent. Toutefois, il se demande pourquoi nous ne sommes pas en mesure de créer des machines qui impactent moins le paysage, non pas par leur volume, mais plutôt par leur couleur, leur texture, ou leur aspect. Il souligne que peut-être notre pays est capable d'inventer des choses extraordinaires, et il se demande s'il n'existe pas d'autres solutions. Il a bien compris que des machines de couleur claire sont utilisées pour se fondre dans le décor, mais il pense qu'il y a d'autres idées possibles pour minimiser l'impact sur le paysage.

Jean-Mathieu KOLB, directeur du projet des Eoliennes flottantes d'Occitanie (EFLO) - Ocean Winds

Il souligne qu'il reste encore beaucoup à faire pour construire des solutions intelligentes et adaptées au tourisme et favoriser les retombées en la matière autour d'un tel projet. Concernant l'énergie, il indique que les études menées sur le milieu maritime ont permis d'améliorer la connaissance des espèces marines, tels les mammifères marins, et il pense qu'il est possible de valoriser ces connaissances nouvelles et la biodiversité en mer par exemple en tourisme de la connaissance, plutôt que de se concentrer uniquement sur les paysages humains. Sur la question de la santé, il mentionne que ce sujet sera traité dans l'étude d'impact, mais qu'il n'y a pas de sujet à priori. Il illustre son propos en prenant l'exemple des véhicules thermiques dont les gaz sont nocifs en prenant son exemple d'avoir investi dans une voiture électrique, du fait de ses préoccupations environnementales, notamment en observant la pollution générée par les moteurs thermiques lorsqu'il dépose des enfants à l'école. Il explique que l'objectif des projets éoliens est de produire de l'électricité décarbonée et de favoriser l'électrification de nos usages, non seulement pour la souveraineté énergétique et l'efficacité énergétique, mais aussi pour réduire les émissions de CO2 et autres gaz polluants liées aux énergies fossiles qui représentent encore les deux-tiers de notre consommation énergétique. Il ajoute qu'ils auront bientôt des retours d'expérience sur la qualité des poissons autour des parcs éoliens, qui viennent coloniser les fondations et les flotteurs.